Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Signalement violences psychologiques

Par Clementine52

Bonjour.
J'ai fait un signalement pour violences conjugales psychologiques? Celui-ci étant l'équivalent d'une plainte pour les services de gendarmerie. Le procureur a décidé de poursuivre l'auteur.
L'enquête est en cours et de nouveaux témoins se sont signalés auprès des enquêteurs, qui viennent non seulement corroborer ce que j'ai vécu mais donner un éclairage nouveau sur le suicide la femme de mon ancien compagnon.
L'enquête va t'elle se limiter aux faits pour lesquels j'ai déposé ou peut-elle prendre une autre tournure au vu des nouveaux éléments antérieurs?
Mr fait pression auprès de mon entourage, en menaçant d'une plainte en diffamation. Les enquêteurs me disent que je ne dois pas tenir compte de ces provocations et que cette plainte ne tiendrait pas. Je me pose aujourd'hui la question de la plainte et non plus du signalement mais je ne sais pas quoi faire.
Merci de votre éclairage.

Par yapasdequoi

On n'a pas besoin des sites payants ! ni de leurs trolls qui font de la retape pitoyable.

Bonjour Clementine.
Votre situation nécessite le conseil d'un avocat. Les faits sont suffisamment graves, ne vous contentez pas de discussions sur des forums.
Il y a des consultations gratuites d'avocats :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706[/url]